



La Chambre de Commerce et d'Industrie de Mayotte apporte son soutien aux porteurs de projets



Pamandzi continue son économique descente aux enfers

# LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2683 - Édition du 6 Juillet 2023



La liquidation définitive du SMIAM s'amorce

COMMANDEZ  
EN LIGNE



LIVRAISON  
À DOMICILE



OU  
RETRAIT EN  
MAGASIN

ET PROFITEZ  
JUSQU'À

**-20%**



**MAYCENTRALE.COM**

Votre nouveau site internet  
de pièces détachées

**VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING**

# ÉCONOMIE : Le SMIAM joue les pères Noël avant l'heure...

Dans le cadre de sa procédure de liquidation qui dure et qui perdure, le Syndicat mixte d'investissement pour l'aménagement de Mayotte semble enfin céder plus de la majorité de son patrimoine foncier, estimé à plus de 296 hectares. Une aubaine pour les communes bénéficiaires.

À l'image d'un interminable soap\* américain qui a tout de même débuté en 2014, date à laquelle la dissolution de l'historique structure a été prononcée, le SMIAM a manifestement jusqu'à lors résistait, persistait mais semble, au final, enfin abdiquer. Une légitime, incontournable et saine capitulation administrato-juridique, non sans mal, dirigée par l'actuel et efficace président Mouslim Abdou-



**SMIAM**  
SYNDICAT MIXTE D'INVESTISSEMENT  
POUR L'AMÉNAGEMENT DE MAYOTTE

*L'Historique institution mahoraise enclenche définitivement la phase finale de sa liquidation*

**rahaman**, offrant donc au 17 communes de notre île, la répartition de **319 biens** — sur un **patrimoine total estimé en 2018 à 550 biens**, soit une **valeur de plus de 61 millions d'euros** — étalés sur une superficie supérieure à **296 hectares**.

Quelle providence sachant l'éternelle carte joker et problématique du foncier, systématiquement mise en avant, lorsqu'il est question de justifier le pourquoi du comment on ne peut

Commune	Equipements		Valeurs	
	Nombre	Superficie(m2)	de bâti(€)	foncière(€)
Acoua	10	54 206	968 250	1 751 400
Bandraboua	23	151 715	2 079 330	4 833 620
Bandrélé	18	100 386	2 447 955	2 668 610
Bouéni	18	132 256	2 473 760	3 359 580
Chiconi	14	62 095	2 361 920	2 147 370
Chirongui	22	154 462	3 320 060	3 751 860
Dembeni	21	101 622	2 707 685	3 582 940
Dzaoudzi-Labattoir	15	121 330	5 168 800	11 962 020
Kani Kéli	23	50 530	1 529 590	6 535 130
Koungou	25	158 314	3 869 550	15 782 950
M'tsangamouji	15	164 582	1 295 640	3 295 000
M'tzamboro	14	75 385	4 086 100	2 683 082
Mamoudzou	49	842 926	13 189 951	92 969 150
Ouangani	13	113 964	1 712 350	2 237 975
Pamandzi	11	50 965	5 442 940	5 961 500
SADA	13	58 222	6 223 800	4 705 020
Tsingoni	15	113 686	2 030 700	6 002 460
<b>Ensemble</b>	<b>319</b>	<b>2 961 417</b>	<b>60 908 381</b>	<b>174 229 667</b>

Source SMIAM – Bourahima ALI HADHURAMI



construire, gérer ou développer certains projets.

### Une 1ère phase et demi de cession

Après un transfert de près de 45 hectares de patrimoine à la commune de Mamoudzou, en septembre 2022 dernier, cette nouvelle et grande tranche de donation, qui semble sonner le glas du SMIAM — créé en 1979 — est donc essentiellement composée de bâti relevant d'équipement scolaires et sportifs (respectivement 63% et 33%). En plus de la valeur pierre à proprement parler, se greffe la plus-value purement foncière qui s'avère avoir été estimée à plus du double, soit un total de **1 74 229 667 euros**. Un montant qui n'est pas des moindres, reflet de cette domination foncière qui plaçait jusqu'à lors le SMIAM en seconde position, derrière le Conseil départemental, comme le plus important propriétaire de terre de notre territoire; reflet de ses 30 glorieuses, ciblées grands chantiers publics, amplement méritées qui prévalaient pourtant d'un bel avenir à l'époque.



*Moustim Abdourahaman*

### La suite des événements

En accord avec son calendrier initial, relatant une fin définitive de cette liquidation d'ici décembre 2024, l'actuelle présidence du SMIAM doit donc se pencher dans les mois à venir sur le **restant**, seconde phase, de ce **patrimoine foncier estimé à 1 167 hectares**. Un restant qui ne devrait pas être trop complexe à gérer car en indivision avec le Conseil départemental justement. Un Conseil départemental qui a récemment tranché faisant part de ses derniers souhaits relevant du « siège social, des actions du SMIAM à la SIM et quelques centaines d'hectares d'emprises foncières situés au Nord de Mayotte ».

Un tournant faisant disparaître peu à peu cette emblématique structure « pilier du Département de Mayotte » qui n'aura pas manqué de rebondissements.

*\*Feuilleton télévisé populaire dénombrant de multiples épisodes*



**V**  
**VATEL**  
HOTEL & TOURISM  
BUSINESS SCHOOL

**BACHELOR (BAC +3)**  
MANAGER EN HÔTELLERIE INTERNATIONALE

PROCHAINE RENTRÉE  
**SEPTEMBRE 2023**



**VOUS AVEZ DES QUALITÉS**  
NOUS EN FERONS VOTRE AVENIR !



**RANK 1**  
IN FRANCE

INSCRIPTION EN COURS:  
06 92 42 49 57 OU  
ADMISSIONS@VATEL.YT

**Le Journal de Mayotte**  
<https://lejournaldemayotte.yt>

-

Edité par la SARL BARA au capital de 400 euros

-

CPPAP : 0126 Y 92314  
I.S.S.N. : 2416-9714

-

Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond  
Directeur de publication: Bruno Mattéi

-

Contact commercial :  
+33.7.85.05.96.59  
[pub@lejournaldemayotte.com](mailto:pub@lejournaldemayotte.com)

# ÉCONOMIE : La Chambre de Commerce et d'Industrie de Mayotte apporte son soutien aux porteurs de projets

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Mayotte (CCIM) et la Communauté de Communes du sud ont organisé hier la 6e édition de la « Journée pour entreprendre » à la MJC de Bouéni. Plusieurs organismes étaient présents afin de proposer un accompagnement à la création, au développement ou bien apporter des solutions aux différents porteurs de projets.

« La journée pour entreprendre » est un dispositif mis en place par la CCI en partenariat avec le fonds européen Feder et les cinq intercommunalités de l'île. Comme l'indique Catherine Mkadara, responsable évènementiel et attractivité au sein de la CCI, « L'objectif de cet événement est de réunir en un même lieu toutes les structures

d'accompagnement comme BGE, l'ADIM, le GIP, la Mission locale, ... afin d'informer les gens et notamment les porteurs de projets sur les structures d'accompagnement présentes sur le territoire. Nous souhaitons ainsi nous rapprocher des habitants ». Durant toute la matinée plusieurs intervenants ont fait des présentations sur les différents organismes et structures.

Les visiteurs, simples curieux ou potentiels porteurs de projets, pouvaient ainsi avoir des réponses à leurs questions à l'image d'un jeune bachelier venu s'informer pour reprendre l'entreprise de son père. « Nous lui avons proposé de l'accompagner d'un point du vue administratif et comptable, précise Catherine Mkadara. La CCI s'occupe d'aider à monter les dossiers, souvent

de A à Z, pour qu'ils soient déposés et acceptés afin de bénéficier d'un fonds. On les accompagne jusqu'à l'obtention du prêt ou d'une subvention, complète la responsable évènementiel et attractivité.

Ainsi il y a un agent dans chaque intercommunalité capable d'accueillir, d'orienter et de conseiller un porteur de projet. Nous souhaitons vraiment informer les gens sur les dispositifs dont ils peuvent bénéficier ». Catherine a ainsi accompagné très récemment un porteur de projet qu'elle a inscrit à un concours. « On est très fier puisque le projet a été récompensé au challenge national, organisé par l'ensemble des CCI en métropole. Ce concours a pour but de valoriser un commerçant ou un entrepreneur porteur de



*Le bus France service, un véhicule itinérant qui sillonne les villages du sud pour aider les habitants dans leurs démarches administratives.*



projet. C'était la première fois qu'un territoire d'Outre-mer y participait... et ce projet mahorais, dont l'activité est l'installation de logiciel dans les caisses enregistreuses, a eu le coup de cœur du jury dans la catégorie innovation. Nous allons donc retourner en métropole au mois octobre pour récupérer le prix », se réjouit-elle.

Cette matinée fut également l'occasion de présenter plusieurs projets phares dont notamment le bus France service, un véhicule itinérant qui sillonne les villages du sud pour aider les habitants dans leurs démarches auprès des services publics. « Le but est d'être au plus près de la population pour accompagner les personnes âgées ou autres dans leurs démarches administratives, les prises de rendez-vous, l'accompagnement pour déclarer ses impôts, ses droits à la sécu, ... », explique Tchanazi Mcolo, coordinatrice du bus France service. Cela fait maintenant deux ans que ce bus existe et tous les jours il se rend dans un endroit différent du sud de l'île.

### La passion d'un comptable

Plusieurs porteurs de projets étaient présents durant cette journée afin de montrer leur création. C'est le cas d'Ahmed Ali Abdallah Gera, comptable de profession mais amoureux de l'art.

Son projet s'appelle « GER ART » et il vend des tableaux qui ont été fait non pas avec un pinceau, mais avec un stylet. « C'était il y a cinq ans environ, j'accompagnais régulièrement un ami artiste-peintre vendre ses toiles dans les foires et sur les marchés. C'est là que j'ai commencé à aimer l'art, raconte-t-il. Je me suis intéressé petit à petit. Vu que je n'avais pas de pinceau et n'ayant pas forcément de la dextérité, je me suis dit : Pourquoi ne pas utiliser les outils actuels. J'ai donc acheté une tablette numérique avec un stylet et je me suis mis à dessiner ».

Pour ses tableaux, Ahmed utilise un logiciel de création graphique dans lequel il intègre ses dessins et ses couleurs. « Je personnalise une image avec mon ressenti et ma créativité. Je n'ose pas appeler cela des toiles, car le métier d'artiste demande beaucoup de temps, assure-t-il. Pour ma part, il me faut un peu près quatre heures pour faire une œuvre entre l'idée principale, la recherche d'image et la création en elle-même ». Une fois cette étape terminée, Ahmed fait de l'impression sur toile. « A l'heure actuelle je dessine à Mayotte et je fais imprimer en Allemagne. Sur le territoire il n'y a qu'un seul prestataire et malheureusement les prix sont très élevés alors que mon objectif est de rendre ces toiles abordables, en dessous des 100 euros », explique-t-il. Aussi,

comme le processus est assez long entre l'impression en Allemagne et la réception à Mayotte, Ahmed ne propose pour l'instant que son stock. « L'idée serait de personnaliser les tableaux, ce que je peux faire en métropole mais pas ici, le temps est trop long... Aussi j'aimerais être aidé financièrement par la CCI ou un fonds afin de pouvoir m'acheter une imprimante sur toile, mon but étant de faire un produit 100% Mayotte ! », espère-t-il.

Pour l'instant Ahmed n'a pas de boutique, il est présent sur les réseaux sociaux, dans les foires et sur les marchés. Il collabore notamment avec la boutique Uvaga à Mamoudzou et souhaiterait étendre ses partenariats afin d'avoir des points de vente un peu partout dans l'île. En ce moment, il propose des tableaux compris entre 60 euros (60cm x 40cm) et 80 euros (80cm x 60cm). Même si pour l'instant cette activité est extra-professionnelle, Ahmed fait son petit bonhomme de chemin, « L'art c'est aussi une passion, confie-t-il. Pour l'instant j'écoule mon stock avant de me développer davantage ». Hier matin en l'espace de deux heures il avait déjà vendu trois tableaux. « Les gens sont solidaires, ils sont prêts à soutenir et à encourager les projets entrepris par les mahorais ».

**B.J.**



*Plusieurs exposants étaient présents pour vendre leurs produits*



**INVITÉ D'HONNEUR :  
CONFECTION DICIEDAYEUR**

**ATELIERS COUTURES  
ATELIERS CRÉATIFS  
IDÉES CADEAUX**

**05 AU 22  
JUILLET 2023**

**HALL DU COMITÉ DU TOURISME  
MAMOUDZOU**

**LUN AU VEN 8H À 17H,  
SAM 9H À 15H**





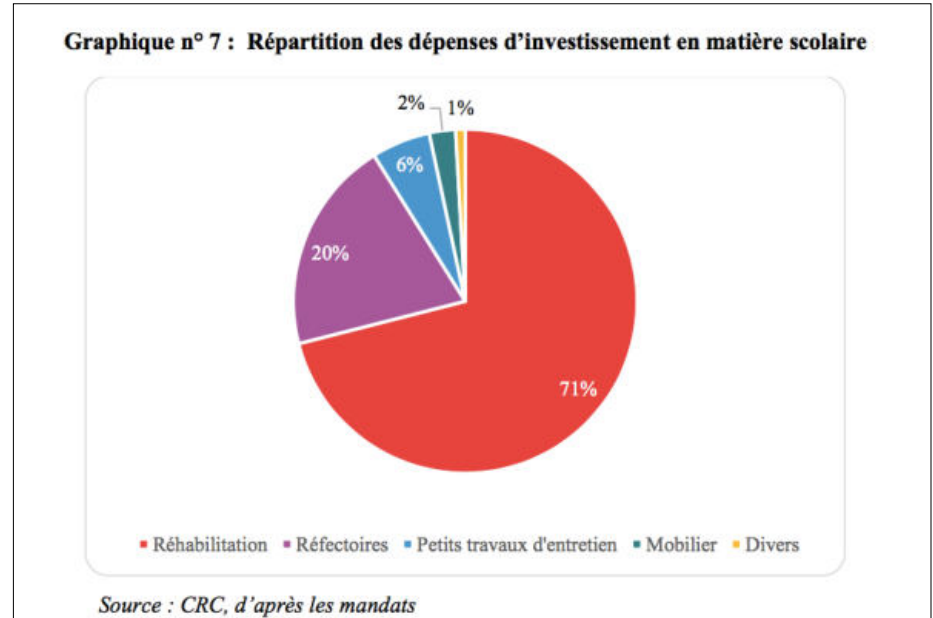
# ÉCONOMIE : Pamandzi continue son économique descente aux enfers

Dans son dernier rapport de contrôle annuel, la Chambre régionale des comptes confirme l'amplification du déficit de la plus petite commune de Mayotte. Coup dur mais sans surprise sachant que son dernier avis budgétaire ne se voulait guère optimiste l'année passée.

Alors que la plupart de nos lycéens viennent tout juste d'être promus bacheliers, s'il est une copie qui n'a pas forcément bien été notée, à juste titre, c'est celle de la commune de Pamandzi. Pas de baccalauréat économique validé cette année pour le maire, **Madi Madi Souf** qui, on peut le dire, cumule depuis ces derniers temps les désapprobations de tous bords. Coup de massue supplémentaire donc, au regard d'une feuille de route qui manifestement n'a pas été suivie malgré un déficit cumulé de **3,5 millions d'euros**.

**Le volet scolaire très nettement pointé du doigt**

Malgré un nombre d'écoliers en baisse entre 2017 et 2022, notamment dû à un droit d'accès



à l'éducation très restrictif dans ladite commune, pas forcément en accord avec la législation nationale (empêchant ainsi la scolarisation des enfants issus de familles en situation irrégulière et permettant d'éviter le système de rotation, comme il est cas dans la quasi majorité des écoles de notre département) ainsi que l'investissement majoritaire de gestion au fonctionnement de ses écoles, il semblerait que l'ensemble

des moyens nécessaires à un bon fonctionnement de ces dernières ne soit pas mis à disposition. Une mauvaise répartition financière manifeste, nourrie d'incompréhension comme il est cas, par exemple, avec la construction de 3 réfectoires neufs (écoles Pamandzi 3, 4 et 5) et dont le service de restauration n'est toujours pas mis en place, au profit de collations basiques servies aux élèves. Seule 1 école sur 8 bénéficie

**Tableau n° 2 : Déficit horaire des agents affectés au périscolaire (base décembre 2021)**

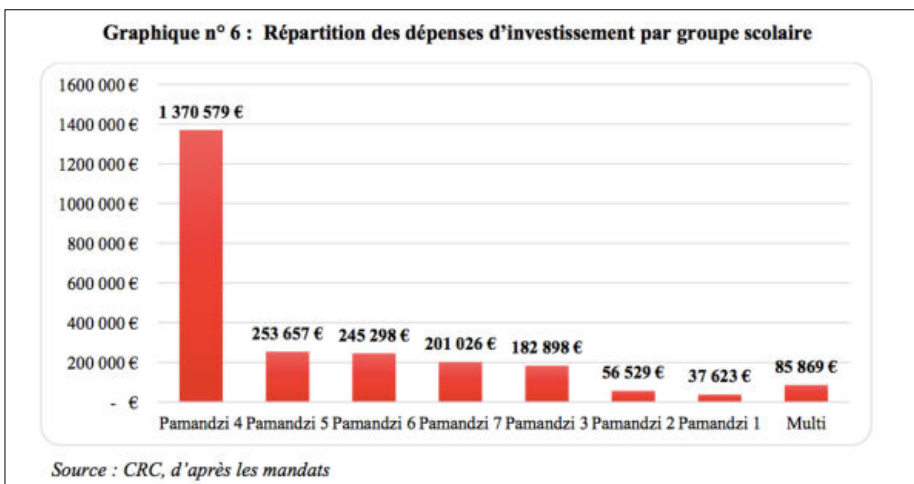
	Temps plein	Temps partiel
Temps de travail annuel	1 607 heures	918 heures
Temps de présence dans les écoles	775 heures et 50 minutes	688 heures et 20 minutes
Temps de travail effectif	1 055 heures et 50 minutes	688 heures et 20 minutes
Déficit enregistré par agent	551 heures et 10 minutes	229 heures et 40 minutes
Nombre d'agents (base décembre 2021)	23	17
Soit en ETPT	23	9,71
Déficit total annuel	12 676 heures et 50 minutes	3 904 heures et 20 minutes
Total annuel animation	16 581 heures	
Soit en équivalent temps plein	10,32	
Soit en % des effectifs du périscolaire	32 %	

Source : CRC, d'après la commune

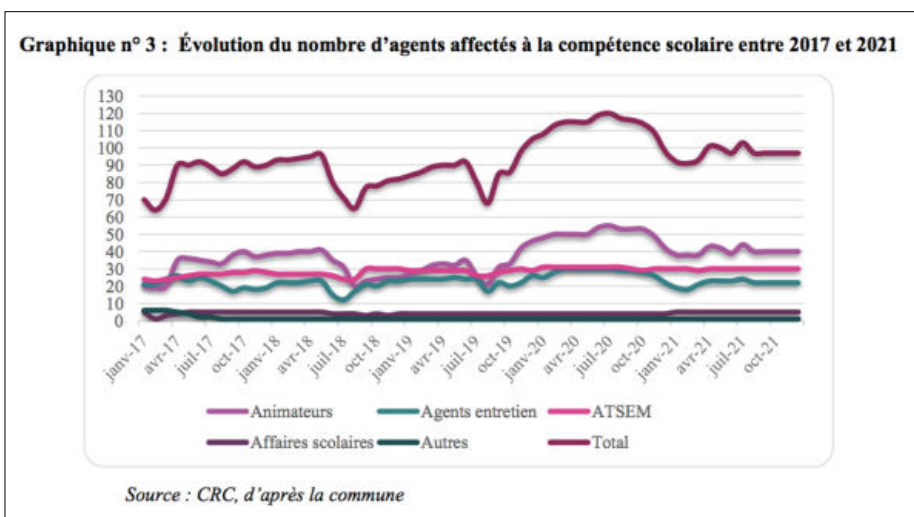
d'une offre de vrais repas et ce, grâce à l'initiative d'une association de parents d'élèves.

Ayant eu le louable souhait initial d'augmenter son offre de garderie matinale, entraînant une inflation tarifaire élevée (coût à la charge des parents de 10 euros en 2017 contre 15 euros en 2018), les effets escomptés de rentabilité n'ont pas été ceux espérés, sachant la diminution de près de -50% du nombre d'enfants inscrits (350 enfants rentrée 2021-2022 contre 232 rentrée 2022-2023). Là encore, un manque à gagner et un ratio investissement/profit déséquilibré, au regard du nombre apparemment trop important d'animateurs encadrants\*. Un nombre d'embauches qui aurait doublé en 4 ans (période 2017-2021) avec un temps de travail « très insuffisant et qui ne représente que les deux tiers de la durée légale du travail effectif ».

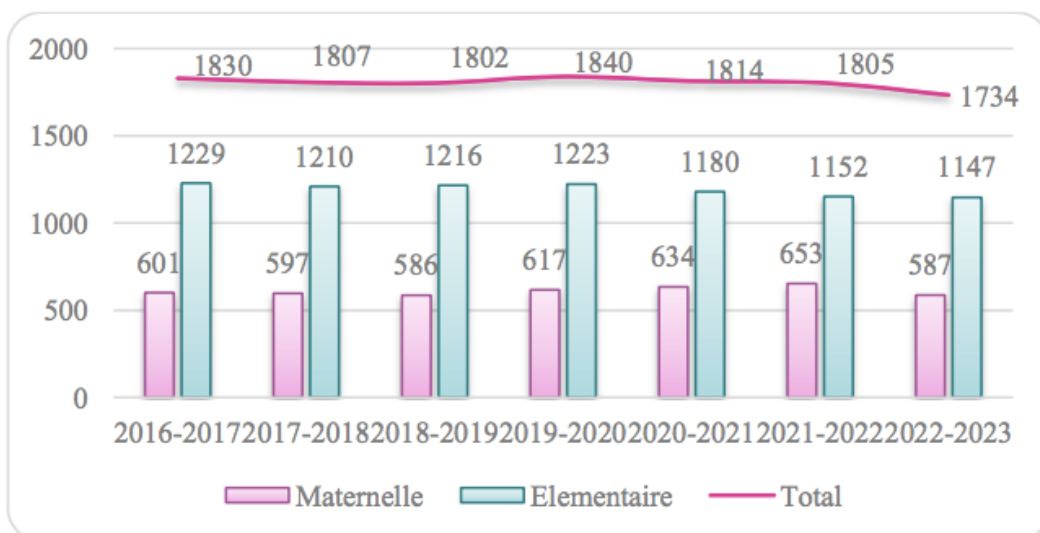
À ces surinvestissements se greffe un manque de suivi quant aux subventions accordées pour la réhabilitation des écoles. Des recettes non récupérées justifiées par un manque d'ingénierie en la matière, malgré des préfinancements intégraux de l'ADF et un montant global d'investissement accordé s'élevant à **9 millions d'euros**... En somme, on ouvre gracieusement les robinets



d'un côté, sans vraiment avoir étudié les nécessité et rentabilité du tout et, de l'autre, on ne fait pas le nécessaire pour ramasser intelligemment ce qui pourrait être ou ce qui est justement dû...  
**Evaluation des recommandations**



**Graphique n° 1 : Évolution de la population scolaire dans les écoles de Pamandzi**



Source : CRC, d'après les données du rectorat



Au nombre de 10, évaluées selon une nature de *régularité* ou de *performance*, ces recommandations — en lien avec les grandes lignes des incohérences et carences précitées — se répartissent en 4 domaines que sont : la Comptabilité, les Finances, la Gestion des ressources humaines et les relations avec les tiers. Et lorsque nous parlions en introduction de copie mal notée, c'est justement parce que, sur l'intégralité des légitimes actions qui devraient être mises en place, aucune n'obtient la mention « mise en oeuvre », que la Chambre régionale des comptes est en légitime droit de tirer la sonnette d'alarme. Sur les 10 recommandations, ce sont donc 9 « non mis en oeuvre » et 1 « en cours de mise en oeuvre » qu'est « Assurer, dès le budget primitif 2023, une information financière et budgétaire complète des élus et des citoyens conformément aux dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT ».

Un [rapport public et complet](#) de 49 pages mettant en lumière les nombreux facteurs qui justifient cette amplification déficitaire. Souhaitons à la municipalité concernée d'enclencher enfin la vitesse supérieure nécessaire qui inversera la pessimiste vapeur jusqu'à lors dénoncée.

N°	Nature <sup>1</sup>	Objet	Domaine	Mis en oeuvre	Mise en oeuvre en cours	Non mis en oeuvre	Page
1	Régularité	Dresser chaque année la liste des enfants résidant dans la commune et soumis à l'obligation scolaire, en application de l'article L. 131-6 du code de l'éducation.	Relations avec les tiers			X	10
2	Régularité	Limiter les pièces exigées pour l'inscription des enfants à l'école aux seules trois pièces énumérées par l'article D.131-3-1 du code de l'éducation en vue de la rentrée 2023.	Relations avec les tiers			X	11
3	Régularité	Mettre en oeuvre l'annualisation du temps de travail des animateurs tenant compte des spécificités du calendrier scolaire, en application des dispositions combinées de l'article L. 611-2 du code général de la fonction publique et de l'article 1 <sup>er</sup> du décret n° 2001-623 du 12 juillet 2021, d'ici la fin de l'année 2023.	Gestion des ressources humaines			X	19
4	Performance	Professionaliser l'ensemble des agents affectés à la compétence scolaire en mettant en place un plan de formation avant la fin de l'année 2023.	Gestion des ressources humaines			X	23
5	Performance	Réaliser sans délai les démarches nécessaires au versement des acomptes de subventions accordées par les financeurs.	Comptabilité			X	30
6	Performance	Mettre en oeuvre sans délai le plan de redressement préconisé par la chambre et en respecter le calendrier.	Finances			X	39
7	Régularité	Améliorer, dès le vote du budget primitif 2023, la sincérité des prévisions budgétaires conformément aux dispositions de l'article L. 1612-4 du CGCT.	Comptabilité			X	40
8	Régularité	Assurer, dès le budget primitif 2023, une information financière et budgétaire complète des élus et des citoyens conformément aux dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT.	Comptabilité	X			41
9	Régularité	Se conformer à l'article R. 2311-11 du CGCT pour définir de manière exacte les restes à réaliser et procéder au rattachement des charges et des produits de l'exercice, conformément aux prescriptions édictées par l'instruction budgétaire et comptable M14 dès l'exercice budgétaire 2023.	Comptabilité			X	42
10	Performance	Adopter un règlement budgétaire et financier d'ici la fin de l'année 2023.	Finances			X	43

En €	2017	2018	2019	2020	2021
<b>011 charges à caractère général</b>	<b>441 152 €</b>	<b>433 470 €</b>	<b>468 458 €</b>	<b>458 570 €</b>	<b>482 860 €</b>
Fournitures scolaires (6067)	42 240 €	73 377 €	79 391 €	535 €	75 496 €
Eau (60611)	20 837 €	18 471 €	22 701 €	24 545 €	21 639 €
Electricité (60612)	6 173 €	2 865 €	7 042 €	6 985 €	5 766 €
Alimentation (60623)	337 143 €	318 446 €	341 100 €	411 538 €	358 361 €
Fournitures d'entretien (60631)	- €	11 870 €	7 336 €	- €	4 897 €
Fourniture de petit équipement (60632)	13 634 €	- €	1 810 €	3 173 €	4 654 €
Fournitures administratives (6064)	8 552 €	344 €	- €	400 €	2 370 €
Prestations de services (611)	2 200 €	1 000 €			
Locations copieurs (6135)	10 374 €	6 348 €	7 408 €	11 393 €	9 058 €
Transports (6247)	- €	750 €	1 670 €	- €	617 €
<b>012 charges de personnel</b>	<b>1 715 149 €</b>	<b>1 773 813 €</b>	<b>2 159 962 €</b>	<b>2 888 387 €</b>	<b>2 505 559 €</b>
<b>Total des charges</b>	<b>2 156 300 €</b>	<b>2 207 283 €</b>	<b>2 628 420 €</b>	<b>3 346 957 €</b>	<b>2 988 419 €</b>
Prestation d'aide à la restauration scolaire (7478/7)	261 853 €	362 687 €	281 047 €	373 929 €	247 501 €
Redevances periscolaires (7067)	42 450 €	45 832 €	49 738 €	40 783 €	58 865 €
Remboursement des emplois aidés (013)	241 923 €	363 635 €	65 521 €	121 684 €	81 538 €
Fonds d'amorçage (74718)	- €	162 630 €	272 850 €	54 060 €	274 800 €
<b>Total des produits</b>	<b>546 226 €</b>	<b>934 784 €</b>	<b>669 157 €</b>	<b>590 456 €</b>	<b>662 704 €</b>
<b>Solde</b>	<b>1 610 075 €</b>	<b>1 272 499 €</b>	<b>1 959 263 €</b>	<b>2 756 501 €</b>	<b>2 325 715 €</b>
Nb d'élèves	1807	1802	1840	1814	1805
<b>Coût par élève</b>	<b>891 €</b>	<b>706 €</b>	<b>1 065 €</b>	<b>1 520 €</b>	<b>1 288 €</b>
Part du personnel dans les dépenses	68%	64%	80%	83%	81%

Source : CRC, d'après les comptes de gestion

\*Le nombre des animateurs affectés au périscolaire de Pamandzi a été multiplié par 2,75 entre 2017 et 2020, passant de 20 en janvier 2017 à 55 en juillet 2020. Il est de 40 entre août et décembre 2021. Le ratio d'encadrement est donc compris entre 4 et 8 enfants pour un animateur ce qui est très largement supérieur au taux d'encadrement réglementaire national, qui varie selon les situations de 10 à 18 enfants par animateur.



# CULTURE : Une après-midi conviviale à Pamandzi !

Ce mercredi, une après-midi jeux parents-enfants avait été organisée à la bibliothèque de Pamandzi par la Communauté des communes de Petite-Terre, la mairie de Pamandzi et l'Acfav. Cet événement est venu clôturer une série de réunions et d'ateliers qui ont à chaque fois réunis parents, enfants et cadis\*, ces derniers mois. L'objectif ? Renforcer le vivre ensemble et les valeurs humaines mais aussi lutter contre l'isolement des jeunes, entre autres.

Si les enfants arrivent progressivement et dans le calme, ce n'est qu'une question de temps avant que la température ne change ! C'est à peine si les divers intervenants présents sur place ont pu faire un petit discours

d'introduction. Il faut dire que la jeunesse avait hâte de commencer cette après-midi 100% jeux et ambiance. Ce n'est pas Célia qui nous dira le contraire : "Je suis heureuse d'être ici, je peux sortir de la maison et jouer avec les autres." Conclut-elle, à moitié distraite par son activité.

Le directeur de la bibliothèque a quand-même pu s'exprimer, notamment pour notifier à la jeunesse "l'importance de profiter de ce genre d'événements, mais aussi de s'instruire". Après tout, le lieu d'aujourd'hui n'a pas été choisi au hasard.

**Parents/enfants/médiateurs/cadis... Le parfait cocktail pour prôner le vivre ensemble**

Oui, car c'était l'objectif numéro un de cet après-midi et de ces derniers mois, le vivre ensemble, en tout cas d'après Malika Bouti, conseillère conjugale et familiale à l'acfav. Nous nous sommes entretenu avec Toihiri M'hidine, cadi de la commune de Dzaoudzi-Labattoir et présent sur place. Il nous explique l'importance de cette collaboration "inédite" : "Il est important que nous travaillions tous ensemble pour améliorer l'éducation de nos petits. Il faut savoir que ce n'est pas seulement le père ou la mère qui élève l'enfant, mais toute la société. Dans notre temps, on se retrouvait aussi avec les plus anciens pour jouer, échanger, apprendre de la vie. Je ne dis pas qu'on pourra reproduire la même chose car la société a changé, mais se



*Parents et enfants ont pu s'amuser ensemble*



retrouver ainsi comme aujourd'hui, est une solution pour encadrer les enfants et leur faire adopter de bons comportements”.

Ça peut paraître étonnant vu son jeune âge, mais Saïd Bacar, un jeune présent à l'événement, partageait le même avis. Voici ses propos : “Moi je suis content d'être ici avec mes amis. On s'occupe de différentes manières et c'est mieux que de traîner dehors. Quand il n'y a rien à faire on a tendance à traîner et malheureusement on prend de mauvaises habitudes et un mauvais comportement. Les adultes ici sont bienveillants .” Très jeune et si mature.

Habiba Abdallah, mère de famille présente sur place, a elle aussi été emballée par l'événement. Elle nous en dit davantage : “Déjà, il faut dire que c'est une nouveauté et en temps que parent je suis assez satisfaite. Ça permet aux petits de s'éclater entre eux. En plus nous sommes vers la fin de l'année scolaire, c'est la période parfaite pour les occuper, j'espère qu'il y aura plus d'activités de ce genre”.

### Les ateliers, il y en avait pour tout le monde



*Célia, en train de jouer avec ses camarades*

Jeux de sociétés, course de gouni\*, ou même peinture, le choix était vaste. Nous nous sommes attardés sur l'atelier de peinture pour prendre quelques réactions, notamment sur la conception d'une fresque pour “valoriser l'amitié et le... vivre ensemble ! “. Malika Bouti avait troqué sa casquette de conseillère conjugale, pour devenir professeur d'arts plastiques. Elle nous en dit plus

sur cette fameuse fresque et aussi sur les vertus de la peinture pour les plus jeunes : “Nous avons décidé de réaliser une fresque. Sur cette dernière, les enfants avaient pour but d'exprimer ce que signifiait le vivre ensemble pour eux. Je pense que l'art et la culture sont un langage. D'ailleurs si vous regardez, la plupart des choses que les enfants écrivent, ce sont leur prénom, ou bien ce qui est représentatif de leur identité. Lorsqu'elle sera terminée, elle sera exposée devant la bibliothèque.” Sympa !

Amri, a fait partie de la conception de cette “fresque de l'amitié”. Il nous a livré sa réaction : “On a fait cette œuvre entre amis, ça a donc été très cool. J'ai bien aimé peindre et j'espère pouvoir faire des activités comme ça encore et encore.”

### Quelques mots des organisateurs quand-même

Zaidou Abdallah, coordinateur CISPD\* à la Communauté des communes de P-T nous en dit un peu plus sur cet événement : “Cette après-midi jeux vient conclure plusieurs échanges faits tout au long de l'année entre les parents, les enfants, les cadis, les médiateurs et l'Acfav. Cette ambiance conviviale que vous voyez est la conclusion idéale d'une action qui



*Les cadis de Petite-Terre avaient fait le déplacement. De gauche à droite, le cadi de Dzaoudzi-Labattoir et le cadi de Pamandzi*



aura duré plusieurs mois et qui aura à chaque fois attiré du monde. Nous remercions tous nos divers partenaires, notamment la commune de Pamandzi où nous sommes cet après-midi, mais aussi tous les autres acteurs qui nous ont aidé à réaliser nos objectifs.”

Au total, plus de 140 individus, jeunes et moins jeunes, auront fait partie de cette aventure, notamment grâce au travail de “bouche-à-oreille” des médiateurs. Si le bilan est plus que positif, nul doute que meilleurs chiffres peuvent être espérés. S’unir pour éduquer nos enfants tous ensemble et leurs proposer divers conseils et activités; et si c’était LA solution pour nous faire espérer un meilleur avenir ?

**Houmadi Abdallah**

\*Cadi : c’est le chef religieux, mais... il règle aussi divers litiges conjugaux et familiaux. Leur influence s’est quelque peu estompée, mais leur présence aujourd’hui montre qu’ils restent



*La course de gouni avait séduit bon nombre de jeunes*

toujours aussi importants.

\*ACFAV : Association Conditions Féminine Aide aux Victimes

\*Course de gouni ou bien course ya ma gouni : gouni signifie “sac” en shimaoré. Le but de cette course est de rentrer ses

deux pieds dans un sac et d’être... Le plus rapide, bien évidemment, c’est une course.

\*CISPD = conseil intercommunal de sécurité et de prévention contre la délinquance



*L’atelier peinture était co-animé par Malika Bouti et quelques médiateurs*



# SOCIÉTÉ : La grève des agents de la préfecture se poursuit

Mouvement social et troisième jour de grève officiellement maintenu ce jeudi, pour les salariés de la préfecture et leurs représentants intersyndicaux FO et SAPACMI.

Les grilles des différents services de la Préfecture restent donc fermées aujourd'hui, au regard de négociations sociales n'ayant guère abouti au préalable. Malgré la proposition de 2 protocoles d'accord, venant de la Direction générale de l'institution mahoraise concernée, concernant les [revendications énoncées](#), les satisfactions du côté des grévistes ne semblaient pas au rendez-vous [ce mercredi matin](#). Un mécontentement ayant entraîné la co-rédaction locale FO et SAPACMI d'un propre protocole d'accord, envoyé directement au Préfet, Thierry Suquet — jusqu'à lors hors département pour motif familial et personnel — avec vif souhait d'échanger de manière directe avec le précité.

(Aux dires des manifestants, l'intéressé aurait refusé l'entrevue).

Le mouvement contestataire



*Alliance des représentants intersyndicaux FO et SAPACMI dans ce mouvement de grève*

qui, toujours selon les dires des représentants intersyndicaux, semblerait rallier d'autres salariés à sa cause, notamment des statuts cadres, monte en puissance ce mercredi 5 juillet impliquant que les entités syndicales nationales prennent la relève et s'adressent directement au Ministère de l'Intérieur. Il sera donc

question des représentants de Paris qui seront à la charge de la signature d'un protocole définitif et satisfaisant d'accord pour les personnels grévistes de la préfecture de Mayotte.

De son côté, la préfecture de Mayotte ne s'est pas exprimée.



*Fermeture aux usagers et pacifiste sitting des manifestants devant les respectives entrées de la Préfecture*

## La DRAJES a organisé une journée de formation pour les directeurs des accueils collectifs de mineurs

Samedi dernier, la DRAJES de Mayotte et ses partenaires, le Céméa, la Ligue de l'enseignement, Hippocampe 976 et la Fédération des Familles Rurales ont organisé « la Journée des directeurs » d'accueils collectifs de mineurs (ACM). Cette journée fut consacrée au partage d'expériences et au travail partenarial.



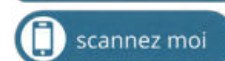
Plus d'une cinquantaine de professionnels ont participé à cette journée ouverte par la déléguée régionale académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), Madeleine Delaperrière autour de plusieurs thématiques comme la préparation d'un ACM avec ou sans hébergement, la gestion de l'activité de baignade, le projet éducatif et le projet pédagogique, les différentes relations professionnelles en ACM, ou encore la restauration en ACM avec la participation d'une salariée de la DAAF (direction de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts).

Il s'agit ainsi d'accompagner les directeurs d'ACM dans leur pratique professionnelle pour qu'ils puissent accueillir les jeunes, pendant les vacances, dans de bonnes conditions. Ainsi, des animations sur les principes de l'éducation populaire ont été proposées aux participants par les organismes qui forment au brevet d'aptitudes aux fonctions d'animateur (BAFA) et au brevet d'aptitudes aux fonctions de directeurs (BAFD)

« Tous se sont accordés pour dire que le secteur doit mieux se structurer afin d'être en capacité de répondre aux différents enjeux du territoire dans la prise en charge des jeunes dans le cadre de la continuité éducative, un enjeu majeur pour le territoire. » a indiqué Arzade Saïdali, en charge des ACM à la DRAJES, « Ils constatent aussi, le manque de visibilité de leur activité, qui est pourtant essentielle pour la société. »

**Retrouvez en direct les annonces des coupures d'eau.**

Mayotte  
INF





# SOCIÉTÉ : Modification du programme des vols Air Austral

Mouvement social et troisième jour de grève officiellement maintenu ce jeudi, pour les salariés de la préfecture et leurs représentants intersyndicaux FO et SAPACMI.

Les grilles des différents services de la Préfecture restent donc fermées aujourd'hui, au regard de négociations sociales n'ayant guère abouti au préalable. Malgré la proposition de 2 protocoles d'accord, venant de la Direction générale de l'institution mahoraise concernée, concernant les [revendications énoncées](#), les satisfactions du côté des grévistes ne semblaient pas au rendez-vous [ce mercredi matin](#). Un mécontentement ayant entraîné la co-rédaction locale FO et SAPACMI d'un propre proto-

cole d'accord, envoyé directement au Préfet, Thierry Suquet — jusqu'à lors hors département pour motif familial et personnel — avec vif souhait d'échanger de manière directe avec le précité.

(Aux dires des manifestants, l'intéressé aurait refusé l'entrevue).

Le mouvement contestataire qui, toujours selon les dires des représentants intersyndicaux, semblerait rallier d'autres salariés à sa cause, notamment des statuts cadres, monte en puissance ce mercredi 5 juillet impliquant que les entités syndicales nationales prennent la relève et s'adressent directement au Ministère de l'Intérieur. Il sera

donc question des représentants de Paris qui seront à la charge de la signature d'un protocole définitif et satisfaisant d'accord pour les personnels grévistes de la préfecture de Mayotte.

De son côté, la préfecture de Mayotte ne s'est pas exprimée.



*Publier votre annonce légale*

**CLIQUEZ-ICI !**

# ÉCONOMIE : Peu à peu le Syndicat des eaux éponge ses dettes

Budget primitif 2023 (en €)	Section d'exploitation		
	Dépenses	Recettes	Equilibre
Crédits votés	3 077 344	4 640 277	1 562 933
Restes à réaliser	0	0	0
Résultat d'exploitation reporté	1 562 934	0	-1 562 934
<b>Total</b>	<b>4 640 277</b>	<b>4 640 277</b>	<b>0</b>
Budget primitif 2023 (en €)	Section d'investissement		
	Dépenses	Recettes	Equilibre
Crédits votés	29 714 811	25 679 975	-4 034 836
Restes à réaliser	0	0	0
Résultat d'investissement reporté	0	4 034 836	4 034 836
<b>Total</b>	<b>29 714 811</b>	<b>29 714 811</b>	<b>0</b>
Total cumulé des deux sections			0

Source : budget primitif assainissement 2023

(Données @CRC la réunion Mayotte Juillet 2023)

Le dernier avis budgétaire de la Chambre régionale des comptes s'avère relativement positif pour l'ex SMEAM\* soulignant officiellement, par la même occasion, la fin du plan de redressement qui était jusqu'à lors en vigueur. Une bonne nouvelle pour le président Fahardine Ahamada et ses équipes.

C'est donc lentement mais sûrement que le Syndicat des eaux de Mayotte remonte le lit de la tumultueuse et économique rivière jusqu'à lors implacablement déficitaire. Des efforts indéniablement faits, couplés aux préconisations strictes, qui [portent une fois de plus leurs fruits](#), engendrant la bonne surprise de ce mardi, publiée dans le dernier rapport CRC La Réunion Mayotte. Un rapport avant tout de recommandation qu'il est important d'appréhender tel des pistes et non des données totalement factuelles et arrêtées, relevant de la pleine maîtrise pérenne de cette saine gestion économique tant aspirée.

Il transparaît tout de même, une

comptabilité réactive alliée à des gestions de flux tout aussi louables, permettant ainsi d'augmenter le niveau des recettes et, surtout, de ne pas avoir nécessité à modifier le budget initial établi pour 2023 (voir tableau ci-dessous).

Dans cet avis budgétaire, la CRC recommande vivement de maintenir une certaine vigilance en divers points et de « poursuivre ses efforts en matière de bonne gestion » tout en réitérant notamment de :

- Poursuivre de la fiabilisation de ses comptes, du suivi de son patrimoine et le règlement de ses contentieux ;
- D'améliorer, en étroite collaboration avec le comptable public, le suivi des restes à recouvrer et à payer, de sa dette financière et l'apurement des comptes d'imputations provisoires ;
- Tenir rigoureusement une comptabilité d'engagement et de suivi des autorisations de programme/d'engagement et des crédits de paiement correspondants ;
- De maintenir sa vigilance sur l'évolution de ses charges, sur

l'annulation des engagements devenus sans objet et le règlement de ses fournisseurs dans les délais légaux afin de limiter les paiements d'intérêts moratoires ;

- De procéder à l'émission des titres de recette en fonction de l'exigibilité des créances et non de leurs versements effectifs ;
- D'augmenter le niveau de ses recettes par la régularisation de ses déclarations auprès du fonds national de compensation du supplément familial de traitement depuis l'année 2018, dernière année compensée portant sur l'exercice 2017 pour un montant de 142 167 € et par la récupération d'une recette de l'Office français de la biodiversité (OFB) de 139 500 € versée au syndicat mixte d'investissement pour l'aménagement de Mayotte (SMIAM) ;
- Et enfin d'adopter d'un règlement budgétaire et financier précisant les règles de gestion, notamment des autorisations de programmes et de leurs crédits de paiement, en ce qui concerne les modalités de leur suivi, de leur report, de leur apurement, de leur caducité et ainsi que celles des recettes mises en regard pour les financer.



# ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Kougou, Le Belvédère, 97600 Kougou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

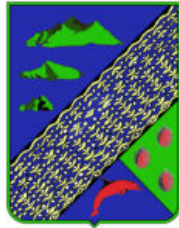
Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre-prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros
- Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces  
légales  
annonce-legale@  
lejournaldemayotte.com



**Ville de M'Tsamboro**  
170, avenue de la mairie BP115  
97630 M'Tsamboro  
**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE  
TRAVAUX**

## Section 1 : Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Ville de Mtsamboro (976)

**Numéro national d'identification :**

Type : SIRET - N° : 20000884500014

**Code postal / Ville :** 97630 M'Tsamboro

**Groupement de commandes :** Non

## Section 2 : Communication

### Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

**Identifiant interne de la consultation :** AMENAGEMENTS POLICE MUNICIPALEL'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** LE MAIRE DE LA COMMUNE DE M'TSAMBORO BEN-SAID Laïthidine - Tél : +33 269621950 - Mail : maoulida.mdahoma@mairie-mtsamboro.fr

## Section 3 : Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

### Conditions de participation :

**Aptitude à exercer l'activité professionnelle :** Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner.

**Capacité économique et financière :** Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.

**Capacités techniques et professionnelles :** Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

**Technique d'achat :** Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis :** Lundi 07 août 2023 - 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite

**Réduction du nombre de candidats :** Non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui

**L'acheteur exige la présentation de variantes :** Non

## Section 4 : Identification du marché

**Intitulé du marché :** MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX : SECURISATION ET

# ANNONCES LÉGALES

AMENAGEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE À HAMJAGO – COMMUNE DE M'TSAMBORO

**Classification CPV :** 45212420

**Type de marché :** Travaux

**Description succincte du marché :** SÉCURISATION ET AMÉNAGEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE À HAMJAGO - COMMUNE DE M'TSAMBORO

**Lieu principal d'exécution :** POLICE MUNICIPALE 14 Avenue du Stade Hamjago 97630 MTSAMBORO

**Durée du marché (en mois) :** 6

**Valeur estimée hors TVA :** 574900 euros

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Oui

## Section 5 : Informations sur les lots

**LOT :**

Lot n°01 : VRD, Aménagement Extérieur, Gros-Cœuvre.

**Classification CPV :** 45223220

**Lieu d'exécution du lot :** 14 Avenue du Stade Hamjago 97630 MTSAMBORO

**LOT :**

Lot n°02 : Menuiserie Aluminium, Menuiserie Bois, Mé-tallerie.

**Classification CPV :** 45421000

**Lieu d'exécution du lot :** 14 Avenue du Stade Hamjago 97630 MTSAMBORO

**LOT :**

Lot n°03 : Électricité.

**Classification CPV :** 45311200

**Lieu d'exécution du lot :** 14 Avenue du Stade Hamjago 97630 MTSAMBORO

**LOT :**

Lot n°04 : Plomberie Sanitaire.

**Classification CPV :** 45332000

**Lieu d'exécution du lot :** 14 Avenue du Stade Hamjago 97630 MTSAMBORO

**LOT :**

Lot n°05 : Plâtrerie, Carrelage, Peinture, Nettoyage.

**Classification CPV :** 45431000

**Lieu d'exécution du lot :** 14 Avenue du Stade Hamjago 97630 MTSAMBORO

## Section 6 : Informations complémentaires

**Visite obligatoire :** Oui

Détails sur la visite : Les visites se dérouleront tous les mardis après-midi et jeudis après-midi sur le lieux d'exécution des prestations.

**Date d'envoi du présent avis**

05 juillet 2023



**Ville de M'tsangamouji**

**1 place de la Mairie**

**97600 M'tsangamouji**

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA  
CONCURRENCE  
FOURNITURES**

## Section 1 : Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Ville de M'tsangamouji  
**(976) Numéro national d'identification :**

**Type :** SIRET - N° : 20000882900018 **Code postal /**

**Ville :** 97600 M'tsangamouji

**Groupement de commandes :** Non

## Section 2 : Communication

**Moyens d'accès aux documents de la consultation**

Lien vers le profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

**Identifiant interne de la consultation :** 2023-21

**L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :** Oui **Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** François PERSEE - Tél : +33 0639233412 - Mail : [dgs@mairiedemtsangamouji.fr](mailto:dgs@mairiedemtsangamouji.fr)

## Section 3 : Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte **Conditions de participation :**

**Aptitude à exercer l'activité professionnelle :** L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce suivant: Registre

**Capacité économique et financière :** - Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans. ? Indications concernant le chiffre d'affaires annuel spécifique aux prestations objet de l'accord-cadre sur 3 ans

**Capacités techniques et professionnelles :** Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans.



# ANNONCES LÉGALES

Acceptation de références en fournitures et services d'au moins de trois ans

Description de l'équipement technique et des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et indication des moyens d'étude et de recherche

Indication des systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement qui seront mis en place par l'opérateur économique

Titres d'études et professionnels exigés du prestataire de services ou du contractant lui-même

une description des fournitures, ainsi que des échantillons ou des photographies de celles-ci tels que : Description de la collation

**Technique d'achat :** Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis :** Mercredi 26 juillet 2023 - 16:00

**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite

**Réduction du nombre de candidats :** Non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui

**L'acheteur exige la présentation de variantes :** Non

**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (accord-cadre uniquement) :** Commune de M'tsangamouji

**Critères d'attribution :** Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur le critère unique du prix le plus bas.

Règle en cas d'ex-aequo au classement: En cas d'ex-aequo une note technique sera donné en reprenant la diversité des menus et des produits.

## Section 4 : Identification du marché

**Intitulé du marché :** Fourniture et distribution de collations dans les écoles de la commune de M'tsangamouji

**Classification CPV :** 55523100

**Type de marché :** Fournitures

**Description succincte du marché :** Fourniture et distribution de collations froides pour les élèves de M'tsangamouji

**Lieu principal d'exécution :** Ecoles de M'tsangamouji

**Durée du marché (en mois) :** 12

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Non

## Section 6 : Informations complémentaires

**Visite obligatoire :** Non

**Date d'envoi du présent avis**

05 juillet 2023

## CHINGO'AGRUM

Il a été constitué la SARL : CHINGO'AGRUM

Capital: 500.00 €.

Objet: Activité de pêche, élevage, production animale et agriculture potagère;

Siège: 27 Rue Chef Be Barakani, 97670 Ouangani.

Gérance: ABDOURAHIM Daïbadji, 27 Rue Chef Be, 97670 Ouangani MAHAMOUD Darssami, 27 Rue Chef Be, 97670 Ouangani MAHAMOUD Assimay, 27 Rue Chef Be, 97670 Ouangani

Durée: 99 ans. Au RCS de MAMOUDZOU



Ville de Sada

Place de l'Hôtel de Ville

97640 Sada - Mayotte

AVIS DE MARCHÉ TRAVAUX

## Organisme acheteur

Compte de la Ville de Sada auprès du BOAMP Abdourahamane BOINAHERY

97640 Sada - Mayotte

Tel : +33 269620808. Fax : +33 269621254. E-mail : [abdourahamane.boinahery@mairiedesada.fr](mailto:abdourahamane.boinahery@mairiedesada.fr) Adresse internet :

**Objet du marché :** EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE DE SADA 2 Réalisation de la fosse septique

**Type de marché :** Travaux

**Type de procédure :** Procédure adaptée - ouverte

**Date limite de réception des candidatures :** Jeudi 13 juillet 2023 - 16:12

**Date d'envoi du présent avis :** 05 juillet 2023